

8794/21

(OR. en)

PRESSE 8
PR CO 8

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3794^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 17 et 18 mai 2021

Présidents

Manuel Heitor

Ministre des sciences, des technologies
et de l'enseignement supérieur

Tiago Brandão Rodrigues

Ministre de l'éducation

Graça Fonseca

Ministre de la culture

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION	4
Équité et inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation*	4
Initiative "universités européennes"*	5
Scénarios évolutifs pour la transformation de l'enseignement supérieur dans l'UE	5
Divers	6
JEUNESSE.....	7
Participation des jeunes aux processus décisionnels*	7
Une approche des politiques en faveur de la jeunesse fondée sur les droits.....	8
Divers	8
CULTURE	9
Relance, résilience et pérennité des secteurs de la culture et de la création	9
Médias et audiovisuel: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation*	9
Diversification des sources et des mécanismes de financement pour la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel européen	10
Divers	11
SPORTS	12
L'innovation dans le sport*	12
Diplomatie sportive.....	13
Divers	14

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

Équité et inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation*

Le Conseil a approuvé des [conclusions](#) sur la réalisation de systèmes fournissant à tous une éducation et une formation véritablement inclusives sur le plan social, équitables, fructueuses et de qualité. Si les États membres ont réalisé nombre des objectifs du cadre "Éducation et formation 2020" (Éducation et formation est un cadre européen de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation), le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation chez les personnes handicapées reste élevé (20,3 %). Les élèves nés à l'étranger sont plus susceptibles de quitter prématurément l'éducation que leurs pairs nés dans l'UE (22,2 % contre 8,9 %, respectivement). Les étudiants moins favorisés ont moins d'espoir de terminer leurs études supérieures (43,4 %) que leurs pairs (82,3 %).

Ces conclusions font le bilan des progrès accomplis jusqu'à présent pour renforcer l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation, afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous, et visent à donner un nouvel élan à la coopération au niveau de l'UE et aux travaux réalisés à l'échelle nationale dans ce domaine.

Parmi d'autres points, les États membres sont invités à:

- encourager et faciliter l'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants qui soient de qualité pour tous les enfants, indépendamment de leur situation personnelle, familiale ou sociale;
- accroître la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des outils et ressources numériques à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, et à fournir un soutien ciblé aux apprenants défavorisés et aux apprenants handicapés;
- remédier à toute pénurie d'enseignants, en particulier dans le domaine de l'éducation adaptée et dans des contextes multiculturels et multilingues.

En outre, la Commission est invitée à:

- formuler, en collaboration avec les États membres, des orientations stratégiques visant à réduire les mauvais résultats et à améliorer le niveau d'éducation et de formation atteint dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (ou équivalent);
- mener des travaux concernant les propositions relatives à d'éventuels indicateurs ou objectifs au niveau de l'UE dans les domaines de l'équité et de l'inclusion.

Initiative "universités européennes"*

Les ministres ont approuvé des [conclusions](#) sur l'initiative "universités européennes". Dans ces conclusions, le Conseil fait observer que, après deux appels à projets, 41 alliances pilotes ont été établies, associant plus de 280 établissements d'enseignement supérieur, représentant 5 % de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. L'initiative "universités européennes" est l'une des initiatives phares des travaux visant à mettre en place un "espace européen de l'éducation" d'ici à 2025. Dans ce contexte, le Conseil invite les États membres à utiliser tous les mécanismes de financement disponibles pour soutenir l'initiative, y compris les nouvelles possibilités offertes par la facilité pour la reprise et la résilience.

Les ministres et la Commission sont également invités à étudier et tester l'utilisation de microcertifications dans l'enseignement supérieur car cela pourrait contribuer à élargir les possibilités d'apprentissage et à renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans l'apprentissage tout au long de la vie. (Une microcertification est la preuve des résultats d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'une courte expérience d'apprentissage.) Le Conseil recommande également de renforcer la coopération entre les autorités pédagogiques, les établissements de l'enseignement supérieur et les parties prenantes afin d'éliminer les obstacles à la coopération au niveau européen. Dans ce contexte, les ministres suggèrent d'examiner la possibilité et l'opportunité de créer des diplômes européens communs dans le cadre des alliances d'universités européennes.

Les États membres demandent à la Commission de rendre compte, d'ici la fin de 2021, des principaux résultats de l'examen à mi-parcours des premières alliances, en vue de la poursuite du développement des "universités européennes" et de la réalisation de tout leur potentiel ambitieux.

Scénarios évolutifs pour la transformation de l'enseignement supérieur dans l'UE

Les ministres ont tenu un débat public d'orientation sur les défis auxquels sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur et sur les mesures qui pourraient être prises à cet égard. Sur la base d'une [note d'information](#), la présidence a invité les ministres à échanger leurs points de vue sur les questions ci-après:

- Êtes-vous d'accord pour estimer que les alliances entre universités européennes devraient être des "bancs d'essai" en matière d'interopérabilité et de coopération entre les États membres concernant l'évolution de carrière dans le domaine de la recherche et de l'enseignement en Europe? Comment les programmes de recrutement conjoint des enseignants et des chercheurs peuvent-ils permettre une véritable circulation des cerveaux "multidirectionnelle" et "équilibrée" dans l'ensemble de l'Europe?
- Quelles mesures spécifiques votre État membre est-il disposé à prendre pour promouvoir une approche européenne en matière d'assurance de la qualité pour les diplômes communs?
- Envisagez-vous d'adopter une législation nationale autorisant les microcertifications dans l'enseignement supérieur?

Les États membres ont salué le potentiel des alliances entre universités européennes et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la coopération entre établissements d'enseignement supérieur de l'UE; ils ont également signalé d'autres possibilités d'échange, telles que le programme Erasmus+ ou les actions Marie Skłodowska-Curie. La question du financement durable des alliances entre universités européennes a également été soulevée, tout comme l'importance de permettre aux réseaux non concernés de bénéficier des échanges d'informations et des meilleures pratiques.

En ce qui concerne les diplômes communs, plusieurs États membres ont indiqué avoir mis en place des processus ou faire des efforts dans ce sens. Certains ont exprimé l'espoir que, dans les années à venir, il soit possible d'offrir des moyens d'accès plus souples à une homologation commune complète dans toute l'Europe. De nombreux États membres ont également souligné l'importance des garanties de qualité en ce qui concerne la question des diplômes conjoints. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'importance des recommandations de l'UE à cet égard.

En ce qui concerne les microcertifications, les délégations ont souligné leur pertinence dans le contexte de la transformation que le marché du travail connaît actuellement et le rôle qu'elles peuvent jouer dans les programmes d'éducation non formelle et d'apprentissage tout au long de la vie. Si certains pays ont mis en place des systèmes de microcertification, d'autres ont fait part de la nécessité de poursuivre les débats aux niveaux national et européen, par exemple en ce qui concerne une définition commune.

Divers

La présidence a rendu compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation et la formation.

La délégation slovène a fait part du programme de travail de la prochaine présidence dans les domaines d'action relevant du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport".

JEUNESSE

Participation des jeunes aux processus décisionnels*

Il ressort de l'[Eurobaromètre Flash de 2019](#) que les jeunes sont très actifs dans la vie démocratique et que les niveaux de participation sont en hausse, les trois quarts des jeunes répondants étant engagés dans un mouvement organisé, sous une forme ou sous une autre. Toutefois, les jeunes ont moins de possibilités de participation et sont sous-représentés dans les processus décisionnels.

Les jeunes sont concernés par l'ensemble du programme politique. Leur participation à la recherche de réponses aux défis sociétaux, environnementaux, numériques, économiques, culturels et politiques est par conséquent essentielle.

Dans les [conclusions](#) que les ministres ont approuvées ce jour, il est rappelé que, pour une approche efficace de la gouvernance multi-niveaux dans le domaine de la politique de la jeunesse, il importe de soutenir la mise en place et le développement d'une représentation des jeunes à tous les niveaux et de reconnaître le droit des jeunes à s'auto-organiser.

Les ministres ont souligné qu'il est essentiel que tous les jeunes disposent des mêmes possibilités de participation et d'engagement ainsi que des mêmes moyens d'action à tous les niveaux des processus décisionnels pertinents. La transformation numérique pourrait permettre des formes de participation innovantes et alternatives, telles que les outils de démocratie numérique. Dans le même temps, du fait du manque de compétences numériques ou d'accès aux outils numériques, assurer une participation inclusive constitue un défi.

Le Conseil invite dès lors les États membres et la Commission à soutenir des structures actives et durables de participation des jeunes à l'élaboration de politiques à tous les niveaux et dans tous les domaines et à soutenir la poursuite du développement d'approches visant à accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels. Les États membres sont également invités à promouvoir et à soutenir la mise en place ou l'amélioration de structures de gouvernance multi-niveaux durables, afin de faciliter la participation des jeunes aux processus décisionnels et à l'élaboration des programmes.

Une approche des politiques en faveur de la jeunesse fondée sur les droits

Les ministres ont tenu un débat public, sur la base d'un [document d'information](#), sur la manière dont les autorités nationales, locales et régionales peuvent mobiliser et autonomiser les jeunes ainsi qu'entrer en relation avec eux. Ils ont examiné les questions suivantes:

- Quelles sont les principales mesures à prendre aux niveaux national, régional et local pour élaborer des politiques transversales en faveur de la jeunesse fondées sur les droits afin de faire face aux problèmes aggravés par la COVID-19?
- Quelles mesures devraient être envisagées à l'avenir au niveau de l'UE pour poursuivre le développement de politiques transversales en faveur de la jeunesse fondées sur les droits?

Les ministres ont souligné les conséquences de la pandémie sur les droits des jeunes et la nécessité d'éviter une "génération COVID". Il convient de donner aux jeunes Européens les moyens de concevoir leur propre avenir, et donc de les placer au cœur des initiatives de l'UE telles que la conférence sur l'avenir de l'Europe et le Bauhaus européen. L'accès à l'information, l'éducation, le bien-être et la santé mentale, des emplois décents, le logement et l'égalité des chances sont autant de domaines dans lesquels une action renforcée est nécessaire. Les ministres se sont félicités des nouveaux programmes et initiatives liés à la jeunesse (Erasmus+, garantie pour la jeunesse renforcée, corps européen de solidarité et Next Generation EU) et ont insisté sur la nécessité de renforcer le soutien en faveur des jeunes, conformément à la déclaration issue du sommet social de Porto. Enfin, les ministres ont souligné que les politiques de l'UE en matière de jeunesse doivent être inclusives, et ont salué la nomination prochaine d'un coordonnateur des activités relatives à la jeunesse au sein de la Commission. Ils ont également mis l'accent sur l'importance des organisations de représentants de la jeunesse dans la participation des jeunes à la prise de décisions.

Divers

La présidence a rendu compte de l'incidence de la COVID-19 sur les jeunes.

La délégation slovène a fait part du programme de travail de la prochaine présidence dans les domaines d'action relevant du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport".

CULTURE

Relance, résilience et pérennité des secteurs de la culture et de la création

La culture joue un rôle crucial dans l'identité européenne et a un impact social et économique important. Dans les [conclusions](#) que le Conseil a approuvées, les ministres réaffirment que les secteurs de la culture et de la création comptent parmi les secteurs les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19. De nombreuses personnes travaillant dans ces secteurs n'ont souvent pas de protection sociale ni de soutien en cas de chômage et sont confrontées à une grande incertitude.

Dans ses conclusions, le Conseil recense six priorités afin de favoriser la relance des secteurs de la culture et de la création:

- améliorer l'accès aux financements disponibles, y compris en mettant à profit la facilité pour la reprise et la résilience, en simplifiant les procédures de demande et en réduisant les formalités des programmes de financement;
- renforcer la résilience des professionnels des secteurs de la culture et de la création;
- renforcer la mobilité et la coopération en faisant en sorte qu'il soit plus aisé pour les artistes et les autres professionnels de ces secteurs de circuler librement dans l'ensemble de l'UE et de tirer parti des possibilités d'échanges et de collaboration;
- accélérer les transitions écologique et numérique. Les artistes et les créateurs devraient être encouragés à renforcer leurs compétences afin d'être compétitifs dans la sphère numérique. Les secteurs de la culture et de la création jouent un rôle essentiel en tant que vecteurs de durabilité;
- améliorer les connaissances et la préparation en vue des défis à venir, notamment en partageant le savoir-faire et les bonnes pratiques afin d'être en mesure de faire face de manière optimale aux phénomènes imprévus susceptibles de perturber ces secteurs à l'avenir;
- tenir compte des scènes et des communautés culturelles ainsi que de leurs besoins et de leurs points de vue au moment de fixer les priorités des politiques, stratégies et programmes culturels.

Médias et audiovisuel: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation*

En décembre 2020, la Commission a adopté un [plan d'action](#) pour soutenir la reprise et la transformation des secteurs des médias et de l'audiovisuel. Les ministres ont approuvé des [conclusions](#) en réponse au plan d'action et aux mesures qu'il contient, l'objectif étant de s'assurer que les médias européens sortent renforcés de la crise et que leur reprise aille de pair avec un processus de transformation.

Parmi les défis auxquels les secteurs des médias d'information et de l'audiovisuel sont actuellement confrontés figurent notamment la mondialisation, la transformation numérique et une diminution importante des recettes. Les vulnérabilités préexistantes ont été amplifiées par la pandémie de COVID-19. Dans ses conclusions, le Conseil insiste sur l'importance que ces secteurs revêtent pour l'économie de l'UE et pour la diversité culturelle européenne, sur le rôle essentiel qu'ils jouent pour ce qui est tant de divertir que de fournir des informations fiables et factuelles, ainsi que sur leur fonction cruciale dans le débat démocratique.

Le plan d'action contient un certain nombre de mesures concrètes visant à soutenir financièrement le secteur: l'initiative MEDIA INVEST permettra de mobiliser 400 millions d'euros à l'appui d'investissements dans l'industrie audiovisuelle et l'initiative NEWS permettra d'aider les médias d'information à accéder à des prêts et à des investissements.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne par ailleurs qu'il est important de disposer d'un cadre législatif et stratégique qui soit de nature à soutenir la collaboration transfrontière sur le marché de l'audiovisuel, ce qui devrait permettre à ce marché de se développer et de faire face à la concurrence aux niveaux européen et mondial en produisant et en diffusant des contenus susceptibles d'attirer des publics internationaux.

Diversification des sources et des mécanismes de financement pour la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel européen

Le patrimoine culturel européen est un bien public, doté d'une importante valeur sociale et économique. Néanmoins, sa protection est mise à mal en raison des pressions budgétaires, une tendance qui s'est accentuée du fait de la crise de la COVID-19. L'aide publique demeure essentielle pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, mais il convient de la compléter en améliorant l'accès aux programmes européens de financement et en diversifiant les sources de financement. Sur la base d'un [document d'information](#), la présidence a invité les ministres à exprimer leur point de vue à ce sujet, notamment sur les deux questions ci-après:

- Que pourrait-on faire au niveau européen pour promouvoir la diversification des sources et des mécanismes de financement afin de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel, en complément des sources publiques?
- Que pensez-vous du lancement d'une étude de faisabilité, d'un projet pilote ou d'une analyse d'impact en vue de créer un organe consultatif stratégique, par exemple une agence, un observatoire ou un autre organe, qui élaborerait, conformément au principe de subsidiarité, une vision à long terme pour la promotion, la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel européen?

Les ministres ont tout d'abord souligné l'importance du patrimoine culturel européen, sa valeur économique et sociétale intrinsèque et sa contribution au soutien à la reprise de l'UE après la crise (au profit du secteur du tourisme et en tant qu'atout pour la création d'emplois). Ils sont donc convenus qu'il est essentiel d'investir dans le patrimoine culturel européen, et ils ont discuté de nouvelles possibilités de financement à cet égard, telles que des loteries ou des mesures incitatives pour attirer les investisseurs privés.

En ce qui concerne l'action menée au niveau de l'UE pour diversifier les sources de financement en faveur du patrimoine culturel, les délégations ont évoqué l'importance de la coopération stratégique et de l'échange des bonnes pratiques entre les États membres ainsi que de la possibilité d'apprendre les uns des autres, par exemple en partageant des informations, afin d'assurer le financement à long terme du patrimoine culturel.

Plusieurs délégations ont salué l'idée d'une étude de faisabilité ou d'une analyse d'impact pour étudier la possibilité de mettre en place un organe consultatif stratégique, mais certaines ont également souligné la nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts. Dans ce contexte, les délégations ont fait part de leur souhait de mieux utiliser les structures et initiatives existantes, telles que le groupe d'experts sur le patrimoine culturel.

Divers

La délégation slovène a fait part du programme de travail de la prochaine présidence dans les domaines d'action relevant du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport".

La présidence a indiqué les conférences qu'elle organisera dans le domaine de la culture et des médias.

La délégation espagnole a traité de l'incidence des plateformes de vidéo à la demande (VOD) sur le marché audiovisuel de l'UE, en particulier sur les relations entre les divers acteurs de la chaîne de valeur. ([Note d'information](#))

La délégation allemande a fourni des informations sur les aspects des négociations visant à modifier la directive TVA qui sont liés à la politique culturelle, notamment en ce qui concerne une éventuelle taxation du marché de l'art. ([Note d'information](#))

La délégation slovène a donné des indications sur la désignation de la capitale européenne de la culture pour 2025. ([Note d'information](#))

SPORTS

L'innovation dans le sport*

Dans le [plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2021-2024](#), il est considéré que le sport pourrait contribuer à la réalisation des priorités politiques générales de l'UE, y compris en matière d'innovation. Environ deux tiers de la croissance économique enregistrée par l'Europe au cours des dernières décennies ont résulté de l'[innovation](#). L'innovation devrait être considérée comme une priorité essentielle pour le développement du secteur du sport; elle devrait ouvrir des perspectives pour accroître la participation des citoyens aux activités physiques et sportives, renforcer le développement socioéconomique par le sport et contribuer à relever les défis actuels et susceptibles d'émerger.

Les ministres ont approuvé des [conclusions](#) dans lesquelles il est indiqué que le sport est souvent la source d'idées neuves et d'innovations, mais que l'innovation peut aussi être un facteur de développement dans tous les domaines du sport, dans la mesure où elle détermine la manière dont le sport est pratiqué, perçu et organisé et où elle renforce le rôle positif et la pratique du sport dans la société, et jouer un rôle moteur dans le cadre de la transition des soins de santé aux soins apportés à la santé et aux fins de l'intégration et de la cohésion sociales ainsi que de l'éducation.

Dans ces conclusions, les États membres sont invités à promouvoir et à soutenir les initiatives et projets de recherche et de développement dans le domaine de l'innovation sportive, en particulier avec les universités et les centres de recherche, afin de créer et de diffuser des connaissances et de fournir des outils pour améliorer l'élaboration des politiques et l'évaluation comparative des innovations sportives.

Ils devraient également soutenir et encourager la coopération entre le mouvement sportif et d'autres organisations, collectivités régionales et locales, universités et centres de recherche, organisations de la société civile et acteurs du secteur privé concernés, en vue de s'attaquer aux obstacles et défis pour l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le sport, liés notamment au financement, à la fuite des cerveaux, à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle.

En outre, les États membres devraient explorer des solutions innovantes, y compris des innovations numériques et technologiques, pour protéger l'intégrité du sport et lutter contre la corruption dans le sport, relever les défis transfrontières tels que le trucage de matchs, le dopage et la violence, et préserver un environnement sportif propre, sûr, non discriminatoire et sain.

Le Conseil demande à la Commission d'encourager la coopération avec et entre les États membres en y associant le mouvement sportif, les pays tiers concernés ainsi que les pôles et réseaux sportifs. La Commission devrait diffuser des informations sur les soutiens financiers dont peuvent bénéficier les initiatives en matière d'innovation sportive et les initiatives connexes par l'intermédiaire des programmes de l'UE tels qu'Erasmus+, LIFE et Horizon Europe.

Diplomatie sportive

Les États membres ont tenu un débat public sur la manière de recourir à la diplomatie sportive pour promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe. Même si certains États membres sont déjà actifs dans ce domaine, l'UE, contrairement aux États-Unis et à la Chine, ne s'est pas encore dotée d'une stratégie claire. L'UE dispose d'une compétence limitée dans le domaine du sport, mais il est inscrit dans les traités que "l'Union [...] favorise[...] la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière [...] de sport". Dans ce contexte, l'UE a déjà mis en place un groupe de haut niveau sur la diplomatie sportive et le Conseil a adopté des conclusions (en 2016). Une [note d'information](#) a été publiée pour préparer le débat public, lors duquel les ministres ont été invités à répondre aux questions suivantes:

- La diplomatie culturelle et éducative de l'UE représente-t-elle un modèle pour l'élaboration d'une stratégie de l'UE en matière de diplomatie sportive? Quels sont les éventuels avantages d'une stratégie de l'UE en matière de diplomatie sportive?
- Quelles nouvelles mesures les États membres et l'UE devraient-ils adopter pour promouvoir une stratégie de l'UE en matière de diplomatie sportive?

Le débat d'orientation a commencé par les messages vidéo de M^{me} Maria-Francesca Spatolisano (sous-secrétaire générale des Nations unies à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) et de M. Thomas Bach (président du Comité international olympique).

Les États membres se sont dits conscients du potentiel que recèle le sport dans le contexte des relations extérieures de l'UE, en tant que moyen de jeter des ponts entre les pays et les citoyens. En tant que promoteur des valeurs de l'UE, le sport peut contribuer à faire progresser les droits de l'homme, la durabilité, l'inclusion sociale, l'équité et la solidarité. De nombreuses délégations ont souligné que la diplomatie sportive européenne pourrait s'inspirer de l'expérience de la diplomatie culturelle et éducative de l'UE. Le rôle des mouvements sportifs et d'autres acteurs tels que les délégations de l'UE dans les pays tiers et le Conseil de l'Europe a également été évoqué. Les ministres ont mis en évidence à titre de bons exemples la semaine européenne du sport, la participation des athlètes de haut niveau de l'UE et l'organisation d'initiatives sportives locales dans les pays tiers.

Divers

La présidence a rendu compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le sport.

La délégation slovène a fait part du programme de travail de la prochaine présidence dans les domaines d'action relevant du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport".

Le représentant des États membres de l'UE formant le trio de présidences en exercice au sein du Conseil de fondation de l'AMA a communiqué aux ministres des informations sur la réunion du comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.

La Commission a communiqué des informations sur l'initiative HealthyLifestyle4All (un mode de vie sain pour tous), dont le lancement est prévu en septembre 2021. ([Note d'information](#))

AUTRES POINTS APPROUVÉS
